

Quand dois-je mettre à jour ma carte Vitale ?

Pensez à mettre à jour, au moins une fois par an, votre carte Vitale sur les bornes disponibles en pharmacie, afin qu'elle contienne toujours les informations nécessaires au remboursement de vos soins.

URL source: <http://www.enim.eu/questions-reponses/quand-dois-je-mettre-jour-ma-carte-vitale>